

# Plan de Formation de Formateurs 2020-2021

Plusieurs dispositifs sont possibles :

---

## **1. Les ateliers séminaires (A.S.)**

Ces A.S. sont réservés aux formateurs non enseignants-chercheurs qui, dans le cadre de leurs missions à l'Espé, encadrent des mémoires de Master (EC initiation à la recherche).

Ils sont essentiellement destinés aux nouveaux recrutés qui peuvent avoir besoin d'une formation quant aux attendus des mémoires de recherche à visée professionnelle ou des travaux scientifiques de nature réflexive (TSNR).

Ils peuvent également alimenter la réflexion d'autres formateurs susceptibles d'intervenir dans l'encadrement des UE recherche des masters MEEF et de développer les liens entre recherche et formation. Ils donnent l'occasion de réfléchir sur l'articulation entre expérience, théorisation et pratique d'écriture, tout en permettant d'entretenir des échanges intercatégoriels.

## **2. Les actions de formation (A.F.)**

Sur d'autres thématiques que celle des mémoires et UE de recherche, ces actions proposent des formations (autour de pratiques professionnelles renouvelées, d'outils et dispositifs de travail), afin d'enrichir, par l'expérience ou l'innovation, les pratiques professionnelles des collègues des différentes catégories et notamment des nouveaux recrutés à l'Inspé.

## **3. Les actions de mutualisation (A.M.)**

Ces actions de mutualisation sont proposées par les formateurs désireux de partager leurs recherches en cours, leurs expérimentations et innovations pédagogiques.

Elles devraient favoriser un dialogue et une mise en perspective des points de vue des différentes catégories de personnels quant aux évolutions du métier et des enjeux de l'enseignement.

## **4. Les séminaires de recherche ou groupes de réflexion (S.R. ou G.R.)**

Dans le cadre de la valorisation des postures réflexives et de recherche, des séminaires de recherche et des groupes de réflexion pourront être proposés, à la croisée des chemins entre recherche et formation, dans cet entre-deux qui est la spécificité de l'Inspé, si possible en interaction avec les recherches et rencontres de l'Inspé (et de ses laboratoires de rattachement), comme avec les préoccupations des groupes départementaux, ou encore, plus généralement, d'autres séminaires, symposiums ou colloques.

Notamment, dans la perspective du colloque sur l'Ecole Primaire organisé du 12 au 14 octobre 2021, l'élaboration collaborative entre chercheurs et formateurs, donnant lieu à des propositions de symposium recherche-formation, pourront être inscrites au plan de formation de formateurs (1).

#### **Conditions de rémunération :**

Les actions de type AS, AF, AM, SR ou GR donnent la possibilité de comptabiliser dans son service :

- **12 htd** maximum pour l'encadrant ou à partager entre les encadrants s'il y a plusieurs initiateurs de l'action.
- **9 htd** maximum pour les participants à une ou plusieurs actions, sous condition de participation effective (via les feuilles d'émargement).
- Si un *intervenant extérieur* est sollicité : transmission d'un devis en même temps que l'offre de formation.

#### **5. Les actions de valorisation et de diffusion de la recherche en éducation. Les journées d'études (J.E.)**

Pour l'organisation de Journées d'étude, un forfait de **6h maximum** pourra être attribué aux PRAG-PRCE-PREC qui se chargent de leur organisation.

Les demandes de participation financière pour l'organisation de journées d'études ou autres manifestations seront adressées à Martine Meskel-Cresta et Marie-Laure Elalouf.

Les PRAG, PREC et PRCE peuvent également faire la demande à M.Meskel-Cresta, ML. Elalouf ou aux responsables de collèges d'une participation aux frais engagés pour des interventions en colloque ou des formations.

***Tous ces dispositifs sont ouverts et proposés aux collègues de CYU, aux pôles et universités partenaires, comme aux formateurs des différentes circonscriptions avec lesquelles le travail professionnel s'effectue.***

Evidemment, la prise en compte dans les services est du ressort de chaque composante, université ou employeur.

Dates utiles pour élaborer le plan :

---

- Période des sessions de formations : de septembre 2020 à juin 2021
- Élaboration du plan :

---

(1) Contact : Marie-Laure Elalouf.

Appel d'offres de formation de formateurs via le formulaire en ligne Une seconde session pourra exister au second semestre	du 29 juin au 10 septembre 2020
Expertise des offres reçues	10-15 septembre 2020
Diffusion du plan de formation de formateurs 2019-2020 (premier semestre)	Mise en ligne le 16 septembre 2020

- Inscriptions individuelles en ligne : du 16 septembre au 7 octobre 2020, dernier délai.
  - La qualité d'encadrant et de participant peut donner lieu à une indemnisation de frais de déplacements.
-